

# Le dispositif « Arcachon piéton » pour cet été

La mairie d'Arcachon présentait jeudi 8 juin son dispositif piéton pour l'été 2023.

## À retenir

- un dispositif qui s'applique au **même périmètre** que celui de l'année dernière :
  - Boulevard de la plage, dans sa portion comprise, entre l'avenue Général de Gaulle et la rue Roger Expert.
  - Cours Héricart de Thury, dans sa portion comprise entre la rue Molière et l'avenue Gambetta
  - Cours Lamarque de Plaisance, entre l'avenue Gambetta et la rue Francis Lanine.



- Du 8 juillet au 27 août 2023
- De 12h à 23h 7 jours sur 7
- Accès 24h/24h pour les riverains et commerçants titulaires d'une place privée de stationnement
- Accès à partir de 20h pour les riverains et commerçants sans place de parking.
- Dérogations permettant un accès à la zone piétonne pour :
  - les services d'urgences et de secours,
  - les professions médicales,
  - le service à la personne, les activités de livraisons à domicile.

Le Maire, Yves Foulon, insiste sur les nouveautés du

dispositif. En effet un ensemble d'animations sera mis en place (décoration des rues, déambulations musicales, spectacles de rue, artistes de cirque). Une campagne importante de communication sera également mise en place par la mairie afin d'expliquer ce nouveau dispositif et de présenter les alternatives possibles.

Enfin un parking relais à l'entrée de la ville (à côté du Lycée Condorcet) sera desservi par des navettes gratuites toutes les 15 minutes. La place de parking sera proposée à 4€ la journée et 50€ par mois pour les actifs travaillant à Arcachon.